

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA GARE DE MAINTENANCE TGV DE CHANTENAY N°PC 44109 25 00221 DU 8 AVRIL À 9H00 AU 8 MAI À 17H00

Par exécution de l'arrêté municipal n°2026_12ARR, il sera procédé du mercredi 8 avril à 9H00 au vendredi 8 mai 2026 à 17H00, soit une durée de 31 jours consécutifs, à une procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) préalable au permis de construire n°PC 44109 25 00221, sur la ZAC du Bas-Chantenay à Nantes.

Le maître d'ouvrage est la SA SNCF Voyageurs, représentée par monsieur Jérôme PRIOLEAU, directeur d'opérations.

Le dossier soumis à la participation du public comprend notamment :

- une note explicative du projet contenant la mention des textes qui régissent la PPVE et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- le dossier de demande de permis de construire,
- les avis rendus dans le cadre de l'instruction du permis de construire,
- l'arrêté de l'autorité environnementale relatif à la demande au cas par cas,
- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'étude acoustique,
- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet,
- la réponse du maître d'ouvrage à cet avis de l'autorité environnementale,
- le porté à connaissance volet hydraulique et l'avis de la DDTM

Pendant toute la durée de la PPVE, le dossier sera consultable sur le site suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/7160/> et rendu également accessible à partir du site Internet mutualisé de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole à l'adresse <https://metropole.nantes.fr/ppve>

Les observations et propositions du public devront être déposées sur le registre dématérialisé dédié pendant la durée de la Participation du Public par Voie Électronique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7160/>

Chaque contributeur est responsable des données qu'il publie sur le registre. S'il souhaite rester anonyme, il est de sa responsabilité de ne faire état d'aucune information à caractère personnel dans ses écrits.

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Direction Aménagement Urbanisme Nantes - 5 rue Vasco de Gama à Nantes - 3^{ème} étage (bureau M304), aux jours et aux heures d'ouverture au public (les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Toute personne peut consulter le dossier sur support papier à cette même adresse aux mêmes jours et heures.

A compter de l'ouverture de la Participation du Public par Voie Électronique et pendant toute la durée de la procédure, des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés par mail à l'adresse suivante : ppve-7160@registre-dematerialise.fr

À l'issue de la participation du public, la Maire de Nantes se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire n°PC 44109 25 00221.

Au plus tard à la date de publication de cette décision, et pour une durée minimale de trois mois, la Ville de Nantes rendra public, sur son site Internet mutualisé avec Nantes Métropole à l'adresse <https://metropole.nantes.fr/ppve> la synthèse des propositions et des observations du public ainsi que les motifs de la décision.

Coordonnées postales de l'autorité compétente :

Ville de Nantes
Département Urbanisme et Habitat – DAUN (VN)
2 rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes cedex 01